

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018

Excusés :

Monsieur Philippe FERBOS, pouvoir à Madame Nicole AUBIN.
Madame Valérie MERLE, pouvoir à Madame Stéphanie CHERVIN.
Monsieur Cyril VALERO, pouvoir à Monsieur Jacques de CHABANNES.

Absente :

Madame Céline CHEVENIER.

Le compte rendu du Conseil du 5 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1/ Astreintes de week-end.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications apportées au règlement des astreintes de réalisées les week-ends par les agents de la Commune de Lapalisse. Les agents pourront être désignés si les effectifs sont insuffisants, les heures effectuées pourront être rémunérées.

2/ Validation de l'avenant n°18 au rapport final de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (C.L.E.C.T.).

L'avenant N°18 au rapport final de la CLECT est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante ; en 2019, le montant de l'attribution de compensation tiendra compte des charges liées au fonctionnement des écoles primaire et maternelle de Lapalisse.

3/ Budget 2019.

Fiscalité Locale : l'assemblée délibérante confirme à l'unanimité les travaux de la Commission des finances et vote, pour la 3ème année consécutive, la baisse des taux de 2%.

Budget Général 2019 : Le budget validé par la commission des finances est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il s'équilibre à 2 110 000 € en section de fonctionnement et à 1 870 000 € en section d'investissement.

Budget Annexe Assainissement Collectif 2019 : Le budget annexe assainissement collectif, validé par la commission des finances est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante : il s'équilibre à 385 000 € en fonctionnement et à 202 000 € en investissement.

4/ Travaux d'aménagement du chœur de l'église – Demande de subvention – Plan de financement.

Après présentation des travaux d'aménagement du chœur de l'église Saint Jean Baptiste, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le plan prévisionnel de financement de ces travaux : le montant total des dépenses est estimé à 213 053,30 € HT avec des possibilités de subventions à hauteur de 80%. Monsieur le Maire est autorisé à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.

5/ Subvention aux associations – demande d'avance.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser une avance d'un montant de 300 € à l'association « Les Enfants des Vérités » pour les aider dans leur fonctionnement dès le début de l'année en 2019 ; les attributions des subventions aux associations seront déterminées au cours du 1er trimestre 2019.

6/ Périmètre de centralité commerciale de la Commune de LAPALISSE.

Le périmètre permettant à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » d'intervenir au titre des aides à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre ville est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Départemental de l'Allier et la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

7/ Communes de l'Aude – Soutien aux Communes sinistrées.

En réponse à un appel lancé par l'Association des Maires de l'Allier, le Conseil Municipal accorde une aide de 100 € aux communes sinistrées de l'Aude.

8/ Legs de Mme RAYNAUD – Décision finale sur la vente de la propriété.

Compte tenu des nouvelles offres reçues, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la cession de la propriété léguée par Mme RAYNAUD à la Commune de Lapalisse au prix de 30 197 €.

9/ Apprentissage – Meilleure note du département à deux jeunes de la Commune – Récompense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une récompense de 100 € à chacun des 2 jeunes apprentis de la commune ayant obtenu la meilleure note du département :

- John BOSDURE dans le cadre du BTS Maintenance des Systèmes ;
- Tiphaine BRUN dans le cadre du BAC PRO Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre.

10/ Ouverture des Commerces le dimanche – Dérogations.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accorder aux commerces qui le souhaitent, en accord avec leurs salariés, une dérogation pour une ouverture exceptionnelle lors des 3 dimanches précédant Noël en 2019, ainsi que le 29 décembre 2019.

11/ Admissions en non valeur – Assainissement.

À l'unanimité, les créances présentées relatives à la redevance d'assainissement collectif, sont admises en non valeur, pour un montant total de 4 679,09 €, en raison de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues.

12/ Procédure d'amortissement – Budget Général.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la modification de la procédure des amortissements des biens immobiliers achetés ou construits depuis le 1er janvier 2018.

.../...

13/ Procédure d'amortissement – Budget Annexe Assainissement Collectif.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la méthode d'amortissement des subventions d'assainissement : à partir du 1er janvier 2019, elles seront amorties sur la même durée que les biens auxquels elles se réfèrent.

14/ Questions diverses.

Le calendrier prévisionnel des réunions des conseils municipaux de l'année 2019 est présenté en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Fait à LAPALISSE, le 14 DEC. 2018
Le Maire,

